

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18 MAI 2017

Dossier complet le :

18 MAI 2017

N° d'enregistrement :

F04417P0065

1. Intitulé du projet

REQUALIFICATION DU QUARTIER OUDINOT A COMMERCY EN ZONE D'ACTIVITÉ ET DE LOISIRS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de Commercy - Vold-Vaucouleurs

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Francis LECLERC

RCS / SIRET | 2 0 0 | 0 6 6 | 1 5 7 | 0 0 0 1 3 | Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha	La surface de la zone d'activité (lotissement) est de 6,76 ha environs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne une Zone d'Activité (Lotissement). Un bâtiment existant est maintenu au sud de la MFR pour la Communauté de Communes.

Le pavillon d'entrée et l'antenne existants sur site sont également maintenus et intégrés au projet.

Des nouvelles parcelles sont créées pour l'implantation de commerces et d'artisanat.

Une aire de jeux pour enfants et une aire de pique-nique sont prévues à proximité de la future piscine.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'offrir des activités variées sur cet espace : commerces, loisirs.

Le projet vient s'inscrire en complément du projet de centre de formation campus Cockerill.

Le parti a été pris de maintenir une orientation et une organisation proche de celle qui était existante sur le site des casernes pour rester dans le prolongement de ce qui a été fait sur le campus Cockerill.

En entrée de zone par la route départementale, 2 parcelles occupées aujourd'hui par des parkings pourront accueillir des bâtiments d'activités.

Afin de limiter l'impact de la zone sur le paysage agricole avoisinant, une haie paysagère est prévue en limite sud-est du quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements viaires :

un nouvel accès est prévu depuis la route départementale pour sécuriser et faciliter l'accès au site. Un nouveau schéma de carrefour est prévu avec ilot central paysager entre la nouvelle voie et la zone d'activité de la Louvières. Cette nouvelle voirie d'accès est à sens unique et la sortie du site se fait par la rue de Lattre de Tassigny existante mais réaménagée pour offrir plus de place aux piétons et vélos.

Seule son extrémité reste à double sens afin de permettre l'accès aux maisons d'habitations existantes depuis le centre de Commercy. L'ensemble des voiries est accompagné de cheminements doux. Un parking mutualisé occupe la surface centrale du quartier. La zone est également accessible aux transports collectifs avec la création d'un arrêt et d'un parking pour bus.

Les aménagements paysagers :

La zone bénéficiera d'un accompagnement paysager important dès son entrée sur la route départementale avec un paysagement du carrefour. Le carrefour avec la route de Lattre de Tassigny et la zone d'activités de la Louvière est complétée par des squares paysagers venant accompagner les circulations douces. L'axe principal est longé d'un alignement d'arbres permettant d'orienter le regard vers le futur centre aquatique et le mettre en valeur. Le cheminement piéton est sécurisé à l'arrière de cette bande verte plantée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface du projet : 6,76 ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue de Lattre de Tassigny à
COMMERCY

Coordonnées géographiques¹ Long. 48°45'16"75N Lat. 5°36'01"88E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du lotissement s'inscrit pleinement dans la ZNIEFF de type 2 : VALLEE DE LA MEUSE DE ST MIHIEL A COMMERCY n° 410010384
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°2002-1880
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commercy dispose d'un PPRI prescrit par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2002. Il est arrêté depuis le 29 avril 2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA le plus proche de la zone du projet est celui de la ZSC n° FR4100236 confondu avec celui de la ZPS n° FR4112008 situés à 2 km au sud-est de la Zone d'Activité (lotissement).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De manière obligatoire, le projet va nécessiter un raccordement au réseau d'eau potable. Cependant, le projet n'engendre pas directement de prélèvement en eau dans le sous-sol ou dans le fleuve MEUSE
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Située hors zone inondable, le projet ne nécessite pas d'apport de matériaux extérieurs excessif. Le projet cherchera à équilibrer le bilan déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'ouverture de carrière pour trouver des ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la vue aérienne et de la visite de terrain, le projet n'engendre aucun défrichement. Le projet de lotissement s'établi sur des milieux largement anthropisés : parking, bâtiments, voirie. Les boisements de la côte Marchal ne seront donc pas impactés. Les faibles surfaces enherbées résiduelles et intersticielles entre le bâti existant correspondent des espaces verts ressemés d'origine artificielle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné de 2 km par rapport aux sites Natura 2000 listés en page 5. Le site du projet ne contient aucun habitat d'intérêt communautaire listés dans le site de la ZSC et ne correspond pas à un corridor écologique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet de lotissement est éloigné de la limite Ouest de la zone inondable et ne figure pas dans un zonage PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le lotissement accueillera des activités non classées au régime ICPE ou SEVESO.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Logiquement, la zone d'activité (lotissement) va générer un trafic routier supplémentaire. Cependant, le projet prévoit de requalifier des voies existantes et d'en créer d'autres permettant de réduire le risque de bouchons ou de ralentissement du trafic source de pollution supplémentaire.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La Z.A (lotissement)n'apportera pas de nuisances sonores aux zones habitées situées à proximité. Elle sera excentrée par rapport à la zone agglomérée de Commercy et donc éloigné des principales zone d'habitations.De nombreuses enquêtes réalisées sur la gêne tendent à situer le seuil de gêne autour de 61 dB(A) plus ou moins 1 dB(A) en période diurne. Compte-tenu de la variabilité de sensibilité au bruit des individus, l'appréciation de la vulnérabilité d'une population au bruit conserve un caractère subjectif.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les principales sources lumineuses proviendront des lampadaires. Il sera interdit de poser des lampadaires « boules » qui éclairent le ciel, et qui sont l'exemple typique des lampadaires à ne plus jamais utiliser.</p> <p>Les lampadaires définitifs seront équipés suivants les éléments décrits ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de lampes directionnelles (qui n'éclairent pas le ciel étoilé) ; • d'un module autonome de variation de tension ; • La puissance sera réduite au maximum et l'allumage sera retardé au maximum. <p>La Loi Grenelle II prévoit dans son article 66, la définition de la notion de pollution lumineuse ainsi que ces modalités de contrôle qui y sera exercé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le réseau d'assainissement sera séparatif. L'évacuation des eaux pluviales des voiries et des parcelles se fera gravitairement par la pose de canalisation PVC. Trois points de raccordements sur les réseaux d'eaux pluviales existants sont prévus, ces réseaux existants ayant pour exutoire le réseau de la rue de Méneaufile.</p> <p>La rétention des eaux pluviales sera gérée à la parcelle dimensionnée pour une pluie décennale.</p> <p>Les eaux usées seront raccordées en 2 points sur les réseaux existants ayant pour exutoire les réseaux d'eaux usées de la rue de Méneaufile ou du 155ème RI</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des fouilles archéologiques ont été réalisées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mise en place de réseaux d'assainissement séparatif.

Mise en place de rétention pluviale suffisamment dimensionnée pour éviter une aggravation du ruissellement vers les milieux naturels ou zones à enjeux urbains ou humains

Mise en place d'un réseau de chaleur pour alimenter la piscine, réseau alimenté à partir de la chaufferie existante.

Eclairage des voies assuré par des luminaires avec sources LEDS et de variation de puissance.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'activité (lotissement) s'inscrit dans un tissu urbain déjà préexistant. Si ce site fait parti de la vaste ZNIEFF de type 2, en revanche aucun habitat biologique "naturel ou non perturbé" n'est présent dans le périmètre du parc d'activité Oudinot. Le projet ne prévoit aucun défrichement et évite le bois de la côte St Michel. Par ailleurs, le plan paysager du projet prévoit de nombreuses plantations arborescentes aux abords des voiries et la mise en place d'espaces verts contribuant à améliorer l'état existant avant aménagement. Enfin, le projet n'occasionne aucune rupture de corridor écologique, celui-ci étant principalement localisé dans la vallée inondable de la Meuse exonérée par la projet.

Pour toutes ces raisons, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car celle-ci n'apporterait aucune plus-value par rapport aux incidences pressenties dans ce document.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à COMMERCY

le, 18 05 17

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Président,
Francis LECLERC

Annexe n° 2 : Plans de situation au 1/2000°

